



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

SUSPENSION DE LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2025 ET TRANSITION ADMINISTRATIVE

La Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne informe la population que la Cour du Québec a été saisie d'une demande de recomptage concernant les résultats du scrutin municipal tenu le 2 novembre 2025.

La demande sera présentée **le mardi 11 novembre 2025 à 10 h, en salle 4.26** du Palais de justice de Québec au 300, boul. Jean-Lesage.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, cette démarche entraîne la suspension de la proclamation officielle des résultats ainsi que le report de l'assermentation des candidats élus, jusqu'à ce que le recomptage soit effectué et que le jugement soit rendu.


En conséquence, le conseil municipal ne peut siéger officiellement, et le mandat des nouveaux élus n'est pas encore en vigueur. Le conseil sortant ayant complété son mandat, il ne peut plus siéger ni adopter de résolutions. De même, les membres du nouveau conseil ne peuvent entrer en fonction tant qu'ils n'ont pas prêté serment. Aucune décision politique ou budgétaire ne peut donc être adoptée pendant cette période transitoire.

Malgré cette situation, l'administration municipale demeure pleinement opérationnelle. Le directeur général et greffier-trésorier assure la continuité des opérations courantes de la municipalité, conformément à ses responsabilités légales. Les services municipaux, tels que les travaux publics, les loisirs, les finances et l'urbanisme, poursuivent leurs activités habituelles. Seules les dépenses et décisions déjà autorisées ou essentielles à la sécurité et au fonctionnement régulier peuvent être engagées durant cette période intérimaire.

La Municipalité s'engage à faire preuve de transparence et à tenir la population informée de toute évolution, notamment en ce qui concerne les suites judiciaires du recomptage.

Nous remercions les citoyens et citoyennes pour leur compréhension.


Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 7 novembre 2025.


Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et assistante-greffière de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil, le 7 novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 7^e jour de novembre 2025.


Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière